

Règlement (UE) 2016/425 du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle

DoC-APHALB-FR · rév. 2026-09-25

01
PRODUIT

ACTIVE GEAR® – model: A-Phampton Low Black
S2 SR FO

RÉFÉRENCES (SKU) COUVERTES PAR LA PRÉSENTE DÉCLARATION

APHALB35 35	APHALB36 36	APHALB37 37	APHALB38 38
APHALB39 39	APHALB40 40	APHALB41 41	APHALB42 42
APHALB43 43	APHALB44 44	APHALB45 45	APHALB46 46
APHALB47 47			



02
FABRICANT

ACTIVE GEAR SA
Route de Chantemerle 58d, 1763 Granges-Paccot, Switzerland · sales@activegear.eu

03
RESPONSABILITÉ

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant.

04
OBJET DE LA DÉCLARATION

L'équipement de protection individuelle décrit ci-dessus, portant la marque ACTIVE GEAR® et les références énumérées à la section 01. Numéro de lot indiqué sur l'emballage du produit.

05
CONFORMITÉ

L'objet de la déclaration décrit ci-dessus est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union applicable : **règlement (UE) 2016/425**.

ORGANISME NOTIFIÉ
SGS Fimko Ltd ·
0598

EXAMEN UE DE TYPE
0598/PPE/24/4122
Issue 1

PROCÉDURE
Module B

CATÉGORIE
II

06
NORMES
HARMONISÉES

EN ISO 20345:2022
Chaussures de sécurité
S2 F0 SR

07
ORGANISME NOTIFIÉ

SGS Fimko Ltd, organisme notifié n° 0598, Takomotie 8, 00380, Helsinki, Finland, a effectué l'examen UE de type (module B) et a délivré l'attestation d'examen UE de type 0598/PPE/24/4122 Issue 1.

Signé par et au nom du fabricant

Pierre-Alain Clément
Administrateur, Active Gear SA



GRANGES-PACCOT, 2026-09-25



ISO 9001:2015
ISO 14001:2015
ISO 45001:2018